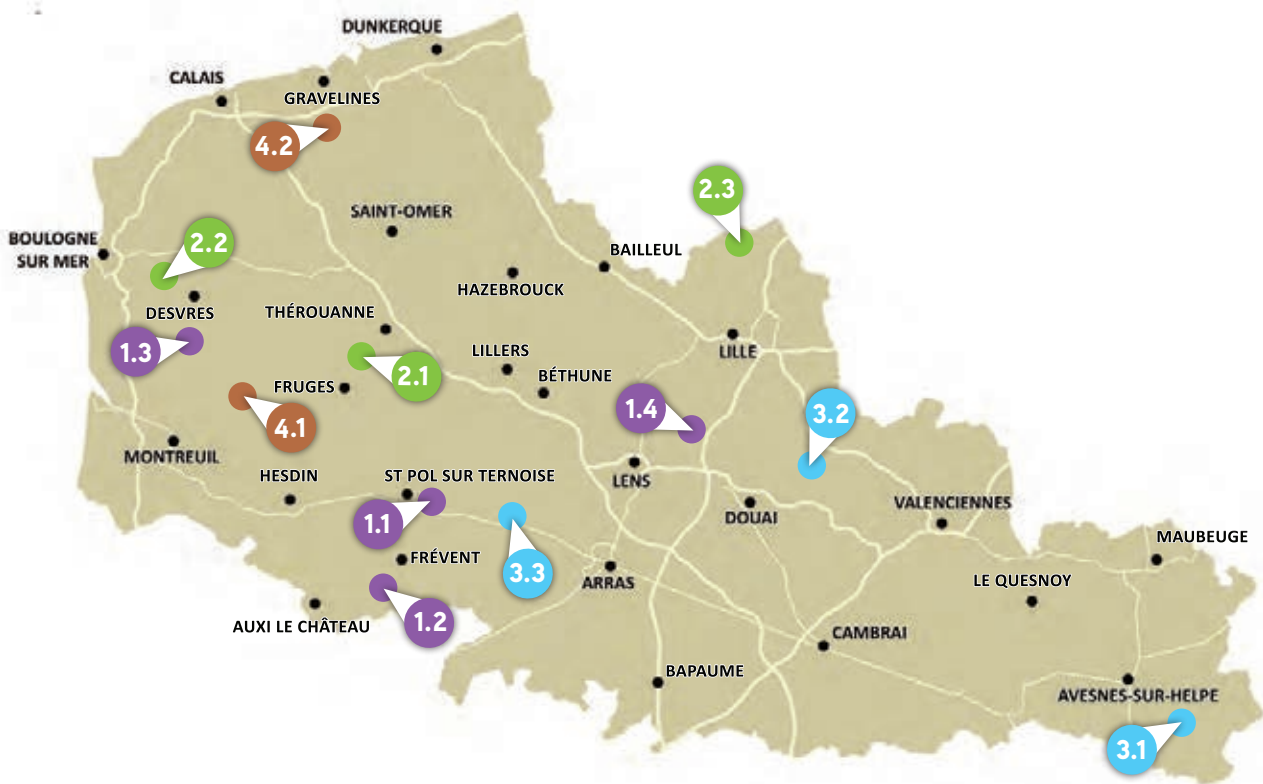




# LA BIODIVERSITÉ, un atout pour l'agro-écologie dans le Nord - Pas de Calais





## Techniques agricoles

- 1.1 Résoudre les problèmes environnementaux  
Christian Lourme à ROELLECOURT
- 1.2 Produire avec moins d'intrants  
Benoît Dillies à BONNIÈRES
- 1.3 S'installer dans une logique environnementale  
Guillaume Carlu à PARENTY
- 1.4 Mieux connaître la biodiversité des bords de champs  
François Desruelles à CARVIN

## Paysage

- 2.1 Vivre du bocage  
Joël Rolin à RECLINGHEM
- 2.2 Créer une mare pour une exploitation  
Christophe Sagnier à WIRWIGNES
- 2.3 Intégrer des bâtiments agricoles dans le paysage  
Pascal Delefortrie à BOUSBECQUE

## Territoires à enjeu

- 3.1 Exploiter sur un site Natura 2000  
Bernard Leleux à GLAGEON
- 3.2 Faire coup double avec ses prairies  
François Fontenier à BOUVIGNIES
- 3.3 S'engager dans une action Trame Verte et Bleue partagée  
Jean-Jacques Thelliez à BERLES-MONCHEL

## Pour aller plus loin

- 4.1 Agriculteur et chasseur  
Jacques-André Delacre à SAINT FOLQUIN
- 4.2 De l'herbe et des arbres  
Alain François à ZOTEUX

Et à venir, des références techniques...



## **BIODIVERSITÉ**

Elle désigne la diversité de toutes les formes du vivant. Elle comprend la diversité des gènes, des espèces et des écosystèmes, et donc l'ensemble des processus naturels qui assurent la perpétuation de la vie sous toutes ses formes

## **RIPISYLVE**

Du latin *ripa* (berge) et *sylva* (forêt) « forêt de berges » : peuplements situés en bordure directe des cours d'eau, sur une bande de 4 à 20 m de largeur maximum.

## **TRAME VERTE ET BLEUE**

Mesure phare du Grenelle de l'Environnement qui porte l'ambition d'enrayer le déclin de la biodiversité au travers de la préservation et de la restauration des continuités écologiques. C'est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un réseau écologique cohérent, à l'échelle du territoire national, pour permettre aux espèces animales et végétales, de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer... En d'autres termes, d'assurer leur survie, et permettre aux écosystèmes de continuer à rendre à l'homme leurs services. Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent à une population d'espèces de circuler et d'accéder aux zones vitales. La Trame Verte et Bleue est ainsi constituée des réservoirs de biodiversité et des corridors qui les relient.

## **AUXILIAIRE DES CULTURES**

Organisme vivant qui contribue favorablement au développement des cultures en améliorant la fertilité du sol (vers de terres, collemboles,...), la reproduction des plantes (insectes pollinisateurs,...) ou en contribuant à la destruction des ravageurs de ces cultures (bactéries, coccinelles, carabes, oiseaux...).

## **FASCINE**

Ouvrage léger réalisé dans le cadre de la lutte contre l'érosion des sols. Il permet le ralentissement des écoulements et le dépôt des sédiments entraînés.

## **ADVENTICE**

Plante herbacée ou ligneuse qui pousse spontanément dans une parcelle cultivée et dont le développement peut être indésirable pour la culture, de par sa nuisibilité directe sur le potentiel, les conditions de récolte, ou la qualité du produit récolté, ou indirectement en augmentant le stock semencier sur un plus long terme.

## **RÉSEAU NATURA 2000**

L'Europe s'est engagée dans un projet de conservation des milieux naturels d'intérêt écologique à travers la création d'un réseau cohérent de sites sélectionnés pour la rareté des espèces et de leurs habitats : le réseau Natura 2000. Chaque Etat membre désigne ses sites en application de deux Directives Européennes : la Directive Habitats – Faune – Flore (1992) et la Directive Oiseaux (1979). La gestion de ces sites est menée en concertation avec les principaux acteurs du monde rural (agriculteurs, forestiers, pêcheurs, chasseurs, citoyens...).

## **RÉSEAU EFFETS NON INTENTIONNELS (ENI)**

Réseau national dans le cadre de la surveillance biologique du territoire. Son principe vise à observer l'impact des activités agricoles sur la biodiversité dans la zone limitrophe des parcelles cultivées. La biovigilance du territoire doit permettre de maîtriser les risques notamment par la détection et le suivi des effets non intentionnels des pratiques phytosanitaires sur certaines espèces indicatrices de la biodiversité. Dans le Nord - Pas de Calais, le réseau ENI est constitué de 15 parcelles avec le suivi de plusieurs indicateurs, à savoir la flore du bord de champ, les populations de vers de terres, les coléoptères et les populations d'oiseaux.

## **AGROFORESTERIE**

Mode de mise en valeur parcellaire associant sur un même espace des cultures agricoles (prairies, céréales) et des arbres conduits soit pour la production de bois d'œuvre, soit pour la production conjointe de fruits et de bois (ex : arbres fruitiers haute tige)

# AGRICULTURE ET BIODIVERSITÉ, UNE QUESTION DE BON SENS !

Depuis quelques années, que ce soit au travers de démarches réglementaires issues du Grenelle de l'environnement, ou via des politiques plus volontaristes menées sur les territoires (Trame Verte et Bleue), la biodiversité est présente dans de nombreux dossiers suivis par la Chambre d'agriculture. Principal gestionnaire de l'espace régional, l'agriculture est régulièrement interpellée. Nous regrettons les accusations portées à l'agriculture qui serait la cause de bien des maux.

Certes, nos actes de production, au même titre que les activités humaines, ont un impact sur les milieux naturels. Mais, nous affirmons que l'agriculture du Nord - Pas de Calais est une chance pour la préservation de l'environnement régional. Nous sommes conscients des réglementations nouvelles qui imposent leur lot de contraintes, pour autant nous sommes aussi acteurs au quotidien, chacun à notre manière. En effet, nous avons les uns les autres, j'en suis persuadé, une sensibilité particulière à la protection de notre environnement qui se traduit par un ensemble d'implications volontaires. Mises bout à bout, ces initiatives locales témoignent de la réelle sensibilité du monde agricole.

Certains vont concentrer leurs efforts sur l'adaptation des techniques de production pendant que d'autres mettront l'accent sur la gestion des éléments paysagers. Pour quelques uns aussi, c'est la localisation particulière de l'exploitation qui va nécessiter des pratiques adaptées. Enfin, les sensibilités individuelles peuvent aussi s'exprimer de différentes manières.

C'est à la fois pour valoriser ces acteurs, mais aussi pour illustrer des réalisations concrètes sur nos territoires, que nous éditons cette pochette. Que vous soyez agriculteur ou élu local, vous retrouverez au travers de ces fiches des initiatives, individuelles ou de groupe, démontrant la diversité des actions possibles en faveur de l'environnement. Au-delà des propos des agriculteurs interrogés, elles témoignent aussi de quelques préalables de bon sens, notre fameux bon sens paysan : travailler dans la concertation, dans la recherche permanente d'un intérêt collectif et donc accepter les compromis, proposer des outils d'animation, d'accompagnement...

Vous l'aurez compris, agriculture et biodiversité sont indissociables. Aujourd'hui, avec l'agro-écologie, nous sommes amenés à concilier cette double performance économique et environnementale. Quant à moi, je suis convaincu que nous devons porter la triple performance, c'est à dire économique, sociale et environnementale. C'est pourquoi la Chambre d'agriculture réaffirme son engagement au côté des agriculteurs, acteurs des territoires dans leurs contributions favorables à la préservation de cet enjeu de société qu'est notre environnement.

**Jean-Bernard BAYARD**

Président de la Chambre d'agriculture de région du Nord-Pas de Calais

## TECHNIQUES AGRICOLES

- 1.1 RÉSOUDRE LES PROBLÈMES ENVIRONNEMENTAUX
- 1.2 PRODUIRE AVEC MOINS D'INTRANTS
- 1.3 S'INSTALLER DANS UNE LOGIQUE ENVIRONNEMENTALE
- 1.4 MIEUX CONNAÎTRE LA BIODIVERSITÉ DES BORDS DE CHAMPS

## PAYSAGE

- 2.1 VIVRE DU BOCAGE
- 2.2 CRÉER UNE MARE POUR UNE EXPLOITATION
- 2.3 INTÉGRER DES BÂTIMENTS AGRICOLES DANS LE PAYSAGE

## TERRITOIRES À ENJEUX

- 3.1 EXPLOITER SUR UN SITE NATURA 2000
- 3.2 FAIRE COUP DOUBLE AVEC SES PRAIRIES
- 3.3 S'ENGAGER DANS UNE DÉMARCHE TRAME VERTE ET BLEUE PARTAGÉE

## POUR ALLER PLUS LOIN

- 4.1 AGRICULTEUR ET CHASSEUR
- 4.2 DE L'HERBE ET DES ARBRES

Agriculture et biodiversité sont indissociables. La Chambre d'agriculture de région du Nord-Pas de Calais accompagne les agriculteurs et les territoires dans leurs contributions favorables à la préservation de la biodiversité.

**Elle conseille** les agriculteurs pour développer leur technicité tout en maintenant la biodiversité dans leur exploitation (pratiques culturales, expérimentations, références technico-économiques, suivi réglementaire...)

*Services à contacter*

Productions végétales - 03 20 88 67 00  
Productions animales et fourrages - 03 21 60 57 70  
Agro-écologie - 03 21 60 57 60

**Elle accompagne** les agriculteurs pour concilier tout projet économique sur leur exploitation avec les enjeux environnementaux (intégration paysagère des bâtiments, plantation de haies, Mesures Agro - Environnementales...)

*Services à contacter*

Bâtiment, équipement, et conseil général d'entreprise - 03 21 60 57 56  
Service Environnement - 03 21 60 57 60

**Elle participe** aux démarches territoriales pour valoriser les services rendus par l'agriculture en faveur de la biodiversité (Natura 2000, Trame Verte et Bleue...)

*Services à contacter*

Développement local - 03 27 21 46 80  
Aménagement territorial - 03 21 60 48 60 / 03 20 88 67 20  
Pôles études / SIG - 03 20 88 67 20

Besoin d'un conseil d'expert ? D'une information précise ?

Nos conseillers vous apportent leur savoir-faire et leur expérience dans de nombreux domaines. N'hésitez pas à les contacter.

**Pour aller plus loin, et découvrir l'ensemble de nos services**

[www.agriculture-npdc.fr](http://www.agriculture-npdc.fr)

# RÉSOLUTION DES PROBLÈMES ENVIRONNEMENTAUX

## Limiter certains impacts de mon activité agricole

**CHRISTIAN LOURME**

Roellecourt - Ternois

Polyculture – Élevage de volailles

### OBJECTIFS :


- Maîtriser les problèmes de ruissellement
- Réduire les nuisances olfactives

C'est par des événements passés (érosion, ruissellements...) que j'ai pris conscience de l'utilité des aménagements

paysagers et de l'intérêt de s'adapter à l'environnement. J'ai ainsi mieux cerné les avantages de l'implantation d'une haie, d'une fascine, d'une jachère et des engrais verts. Ce changement s'est fait progressivement, passant par un travail collectif.

Aujourd'hui, je m'y retrouve totalement : mes sols sont plus sains, je n'ai plus de problème de ruissellement, je réduis progressivement mes engrais et me rends compte que la diversité faunistique s'est développée notamment au niveau des auxiliaires des cultures.

### Biodiversité et rentabilité sont-elles compatibles ?

J'ai connu des nuisances olfactives générées par mon élevage de volailles. Dans ce contexte, j'ai cherché les solutions les plus efficaces. Grâce à des subventions pour la plantation d'essences locales, proposées par la commune de Roellecourt, via le plan Ecolabel financé par la Communauté de Communes du Saint Polois, j'ai boisé un espace de mon exploitation à proximité de mon poulailler et j'ai constaté que les odeurs d'ammoniac avaient diminué. Le bosquet, bien placé par rapport au bâtiment d'élevage et au vent, capte les odeurs. J'ai ainsi réduit des désagréments et cela contribue à plus de biodiversité sur mon exploitation (oiseaux, insectes,...). Sans cette solution, j'aurais dû recourir à un système plus onéreux. 

## Et si c'était à refaire ?

Je le referai sans hésitation ! J'en tire des avantages technico-économiques. Les engrais verts que j'utilise sont compatibles avec mes différentes cultures. Il y a certes des inconvénients lorsque l'on met en place des éléments paysagers tels que les haies, tout n'est pas « vert » ! Planter des haies a un coût notamment pour l'entretien. A ce jour, je passe par des contrats d'entretien, c'est une dépense mais je veille au retour sur investissement, « c'est du bon sens paysan ! » Le soutien financier dont j'ai bénéficié pour la plantation est un avantage mais le problème c'est que rien n'est prévu pour l'entretien, ni outil, ni participation financière alors que des solutions existent.

## BON À SAVOIR

Le projet « Biodiversité et développement durable des Communes du Ternois » est un projet financé par le Conseil Régional Nord-Pas de Calais et l'Europe (FEDER), dont l'objectif est de mettre en œuvre la Trame Verte et Bleue sur le Pays du Ternois.

Depuis 2009, la Communauté de Communes du Saint-Polois a développé un projet de renaturation des terrains publics communaux dont l'ambition est de :

- sensibiliser les scolaires à l'éducation à l'environnement,
- former les agents techniques à la gestion différenciée,
- mettre en place un programme de plantation sur les terrains communaux (bosquets, bandes boisées, parterres de vivaces et/ou prairies fleuries).





# PRODUIRE AVEC MOINS D'INTRANTS

## Une possibilité : la protection intégrée

### BENOÎT DILLIES

Bonnières – Ternois  
Polyculture – Élevage bovin

#### OBJECTIFS :

- Limiter les interventions phytosanitaires
- Maintenir la rentabilité de mon exploitation

Depuis toujours, je cherche à limiter les interventions phytosanitaires, en particulier pour les insecticides. J'ai d'abord commencé par les réduire sur le blé, avec l'appui technique du conseiller cultures du Groupe d'Etudes et de Développement Agricole (GEDA). J'ai aussi franchi le pas de la protection intégrée sur mes parcelles de blé puis, satisfait du résultat, je l'ai étendu à l'ensemble des productions de mon exploitation. Le regard de la société sur les interventions phytosanitaires nous encouragent à réfléchir sur de nouvelles pratiques notamment via le GEDA du Ternois.

#### Avez-vous été soutenu pour ces évolutions ?

Étant sur un territoire où une opération de reconquête de la qualité de l'eau était en cours, j'ai bénéficié du PEA (Programme Eau et Agriculture). Il s'agit d'un engagement sur 5 ans. Le programme concerne les agriculteurs exploitant au moins une parcelle dans un territoire en « reconquête de l'eau ». Pour les agriculteurs, l'objectif est de faire évoluer leurs pratiques, notamment en diminuant l'utilisation des intrants.

J'ai ainsi obtenu un soutien financier de l'Agence de l'Eau puisque j'ai changé mes pratiques agricoles en vue d'améliorer la qualité de l'eau.

#### Vous retrouvez-vous dans cette démarche ?

La protection intégrée du blé exige plus de temps d'observation dans les champs, mais c'est pour moins traiter, donc faire des économies. C'est ainsi que je m'y retrouve. Je m'approprie certaines techniques, c'est la fin du systématique ! Attention, les atouts du concept de conduite intégrée pourraient être remis en cause dans un contexte durable de cours du blé élevé.

### QUELQUES CHIFFRES

La protection intégrée du blé c'est :

- en moyenne, 50% de produits phytosanitaires en moins
- 10% d'engrais chimiques en moins
- une rentabilité préservée

## Une démarche collective :

Les adhérents du Ternois veillent sans cesse à perfectionner leurs pratiques culturales, pour rester compétitifs en maîtrisant leurs charges. C'est dans cette volonté d'innover et d'anticiper les politiques européennes (verdissement de la PAC) que des adhérents du GEDA se sont lancés dans la protection intégrée du blé. Cette conduite culturale constitue une piste intéressante pour maintenir des niveaux de production élevés, en répondant en même temps aux objectifs de réduction d'intrants.

Les agriculteurs préservent l'environnement tout en maintenant leur niveau de productivité. La biodiversité est ainsi favorisée par une consommation plus modérée des produits phytosanitaires et des engrais.



## BON À SAVOIR

### Des résultats concluants au fil des années

Les résultats des essais mis en place par la Chambre d'agriculture montrent un rendement brut en retrait de 5 quintaux mais un gain net en faveur de l'intégré de l'ordre d'une soixantaine d'euros par ha dès lors que l'on retranche les charges d'approvisionnement (semences, engrais, phytos) et les coûts de passages. En 2012 encore, les résultats sont en faveur de l'intégré, malgré les conditions climatiques particulières.

## BON À SAVOIR

### Le plan Ecophyto 2018

La Chambre d'agriculture, du fait de ses connaissances techniques et de la proximité avec le terrain et les agriculteurs, est impliquée aux côtés des Pouvoirs Publics et des différents partenaires dans la mise en oeuvre du plan Ecophyto 2018. Ce dernier vise à répondre à l'objectif de réduire, si possible, l'utilisation des produits phytosanitaires de 50 % d'ici 2018, tout en maintenant une agriculture économiquement performante.

En région, ce plan s'inscrit dans la continuité des efforts déjà engagés par les agriculteurs pour réduire l'usage des phytosanitaires. Le choix de l'itinéraire cultural, l'optimisation de la pulvérisation, la rotation des cultures... sont autant de leviers d'actions utiles pour progresser et s'adapter aux évolutions du métier.



# S'INSTALLER DANS UNE LOGIQUE ENVIRONNEMENTALE

## La biodiversité intégrée dans le projet d'installation

**GUILLAUME CARLU**

Parenty - Haut-Pays

Polyculture et élevages bovins et volailles

### OBJECTIFS :

- Valoriser les terres difficiles
- Sécuriser un système fourrager
- Alimenter une chaudière - bois

Suite à de gros problèmes d'érosion en 2000-2001 sur l'exploitation, mon père a contractualisé un CTE, Contrat Territorial d'Exploitation, pour planter

des arbres dans les prairies et planter fascines et bandes enherbées. J'ai donc été sensibilisé à cette démarche. Les deux îlots de 15ha concernés par l'érosion ont été découpés en sous-parcelles séparées avec des haies et des bandes enherbées. Nous implantons différentes cultures pour ne pas avoir un seul et même couvert à un moment de l'année. Aujourd'hui ces plantations ont un effet bénéfique sur la biodiversité.

### Vous vous êtes installé en 2008, avec quels objectifs ?

Accompagné par les conseillers de la Chambre d'agriculture et de la Communauté de Communes d'Hucqueliers, j'ai mené une réflexion pour sécuriser mon système fourrager. Pour améliorer la valorisation de l'herbe par les vaches laitières, j'ai réimplanté 18 ha de pâtures autour des bâtiments d'élevage.

Le méteil et les prairies temporaires ont trouvé leur place dans les terres difficiles où le maïs poussait mal. Le colza et les féveroles ont contribué à diversifier les rotations dans les terres dures.

Associé aux prairies, 1km de haies a été planté afin de servir d'abris aux vaches et d'être exploité à terme en bois plaquette pour approvisionner une chaudière. Des espèces arbustives ont été associées aux arbres pour protéger les pieds, du bétail. J'ai été conseillé par le Parc naturel régional Cap et Marais d'Opale et j'ai bénéficié d'un financement à hauteur de 80% par la Communauté de Communes d'Hucqueliers.

### QUELQUES CHIFFRES

En Nord-Pas de Calais :

- 3862 livreurs de lait, 30 % du nombre d'agriculteurs
- 181 000 vaches laitières
- 1,28 milliards de litres de lait livrés
- 239 000 ha d'herbe et de fourrages

## Quelles sont vos perspectives ?

J'ai planté récemment des arbres fruitiers pour avoir un verger à l'ancienne et des haies pour l'intégration paysagère de mon bâtiment. Je souhaiterais ajouter 2 km de haies pour être autonome en combustible bois. Pour casser les rotations céréales, je voudrais diversifier encore plus mon assolement avec des féveroles ou du colza, semer des prairies temporaires de Ray Grass pour nettoyer le sol.

## Est-ce que vous constatez l'impact de vos choix ?

Les actions que j'ai menées, n'avaient pas pour but premier d'améliorer la biodiversité mais finalement je pense que le résultat associé est bénéfique. Dans les haies encore jeunes, j'observe de nombreuses buses et davantage de petits animaux. Pour aller plus loin, j'ai accepté d'être *ferme référente Dairyman* afin d'avoir un œil critique sur mes pratiques et de découvrir d'autres expériences en Europe.

## Une démarche collective : partager des expériences pour anticiper

L'objectif du programme européen **Dairyman** est triple: améliorer l'impact environnemental et l'efficacité économique des exploitations laitières, l'utilisation des ressources et une bonne coopération entre acteurs de la filière.

En Nord-Pas de Calais, un groupe de fermes pilotes a été suivi pendant 3 ans sur différentes mesures: coût de production du lait, conditions de travail, qualité de vie ou encore critères environnementaux tels que les gaz à effet de serre, l'ammoniaque. Il s'agit de percevoir la durabilité des exploitations laitières à l'échelle de la région mais aussi à celle de l'Europe.



## BON À SAVOIR

Dairyman est un programme européen INTERREG, soutenu par le FEDER, sur le thème de l'élevage laitier et de l'environnement. Il rassemble 10 régions laitières du Nord-Ouest de l'Europe. Trois thèmes sont abordés: l'impact de l'élevage laitier à l'échelle régionale, la construction et l'échange entre un réseau de 120 fermes pilotes et des expérimentations sur des innovations dans les fermes de recherche.

La biodiversité est l'un des thèmes abordés lors du programme. Une méthode d'évaluation du potentiel de biodiversité à l'échelle de l'exploitation a été testée dans les fermes pilotes Dairyman. Cette méthode créée par l'Institut de l'Elevage est aujourd'hui en cours de perfectionnement.

Son principe est de mesurer l'ensemble des structures agro-écologiques (AES) sur l'exploitation (linéaire de haies, arbres, point d'eau...). À chaque structure, est associée une équivalence AES liée à la surface de la structure. Le résultat de l'exploitation est exprimé en Surface Équivalent Prairie (SEP) sur la surface totale de l'exploitation.

*Pour exemple, le résultat chez Guillaume Carlu est 1,1ha SEP/ha SAU ce qui est dans la moyenne du groupe des 7 fermes pilotes Dairyman du Nord-Pas de Calais. Les structures qui contribuent à la biodiversité chez Guillaume Carlu sont : les rivières et les fossés (9,7m/ha), la part de prairies permanentes (35%), les haies (48m/ha) et les arbres (2,9 arbres/ha).*



# MIEUX CONNAITRE LA BIODIVERSITE EN BORD DE CHAMPS

Observer, comprendre et adapter ses pratiques

## FRANÇOIS DESRUELLES

Carvin - Artois

Polyculture avec une partie en  
production biologique.

### OBJECTIFS :

- Observer l'impact des pratiques agricoles sur l'environnement
- Améliorer la connaissance de l'existant

### Pourquoi faire partie d'un réseau de référents ?

A mes yeux, c'est important d'améliorer la connaissance de la vie dans les parcelles. On a besoin de mieux connaître la dynamique de la faune et de la flore. Un état des lieux est nécessaire. Je vois également un autre intérêt à appartenir à ce réseau au travers de la comparaison des situations qu'il s'agisse de territoires ou de systèmes d'exploitation différents. La biodiversité, chacun y va de sa définition et le terme peut même parfois faire peur ! Il faut ramener ça à son environnement proche, à son contexte.

### Depuis quand avez-vous cette sensibilité à la biodiversité ?

Je ne me lève pas le matin en me disant qu'il faut développer la biodiversité ! Il n'y a pas non plus forcément besoin de kilomètres de haies pour restaurer un peu de biodiversité ... Un bosquet, un chemin en herbe où une bande enherbée peuvent suffire. Après, il s'agit de choisir un mode d'entretien adapté en veillant à laisser ces espaces le plus naturel possible. On a du mal à estimer le potentiel d'efficacité des auxiliaires : comment quantifier leur présence ? Pourquoi parfois ça fonctionne et d'autres fois ça ne marche pas ? Quelles sont les pratiques et les actions favorables à leur développement ? Il reste encore beaucoup de choses à découvrir...c'est passionnant.

### Quel projet est en lien avec la biodiversité sur votre exploitation ?

En conduite biologique, le lien entre le sol, l'environnement et les plantes est important. C'est un ensemble. S'il manque un maillon à la chaîne, à long terme la répercussion peut se faire sentir. Je n'utilise plus d'insecticides sur certaines parcelles depuis 20 ans. Bien souvent un équilibre s'installe entre la faune auxiliaire et les ravageurs, toutefois il arrive probablement que dans certaines situations je franchisse le seuil de nuisibilité.

## BON À SAVOIR

Le réseau de parcelles ENI (Effets Non Intentionnels) a été constitué en 2012 et le suivi porte jusqu'en 2018.

Les suivis de bord de champs s'articulent autour de 4 bio indicateurs :

- la flore sauvage
- les insectes (coléoptères)
- les vers de terre
- les oiseaux

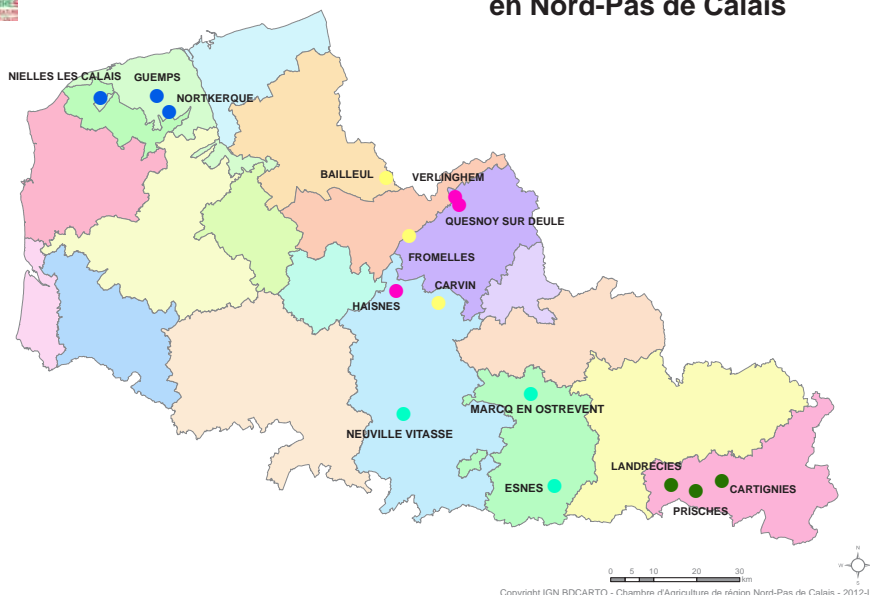
L'évolution des observations dans le temps doit permettre de cerner la diversité des populations et leur abondance.

Animée par la Chambre d'agriculture de région, la démarche fait appel à des spécialistes reconnus pour la réalisation des observations: les CPIE (Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement) , le GON (Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord), l'Université de Lille , la FREDON).

Le réseau ENI est composé de 5 groupes de parcelles situées dans un même contexte pédoclimatique (3 parcelles par groupe dont 2 en agriculture conventionnelle et 1 en agriculture biologique). Le suivi biodiversité qui s'inscrit dans le programme ECOPHYTO est décliné dans chaque région et regroupe un total de 500 parcelles à l'échelon national.



## Réseau ENI en Nord-Pas de Calais



Copyright IGN BDCARTO - Chambre d'Agriculture de région Nord-Pas de Calais - 2012-LS

## BON À SAVOIR

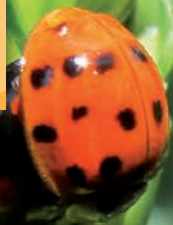
### Comment se fait l'évolution naturelle de la flore des bords de champs après une mise à nu du sol

La **1<sup>ère</sup> année**, les adventices annuelles se réinstallent immédiatement et dominent la végétation.

Les **années suivantes**, un développement important d'espèces prairiales et de plantes vivaces des milieux perturbés est observé et les adventices régressent.

À **moyen terme**, sous l'effet de la fauche, les espèces prairiales sont favorisées et dominent les adventices et les vivaces d'espaces perturbés qui disparaissent.

Finalement la parcelle est protégée des contaminations d'adventices et de vivaces tout en constituant un abri non négligeable pour la faune. Cette tendance est observable dans les premiers résultats des suivis.



# VIVRE DU BOCAGE

## Pour de belles haies, faut que ça chauffe !

**JOËL ROLIN**

Reclinghem – Haut-Pays  
Polyculture – Élevage bovin  
Vente directe

### OBJECTIFS :

- Valoriser les haies sur la commune
- Développer une économie locale

### Avec une exploitation située en zone de bocage, comment gérez-vous les haies ?

Sur la ferme, il y a 7 à 8 km de haies réparties sur les 70 ha de prairies. On a planté récemment 200 m, en partie avec une aide du Plan Végétal Environnement (PVE). Pour le reste, elles sont là depuis longtemps et font partie du paysage. Par contre, c'est un travail d'entretien important. Pour les haies basses, on débroussaille des 2 côtés. La valorisation du gros bois est faite en coupe manuelle. On y passe 15 jours à deux personnes chaque hiver si l'on tient compte des réparations des clôtures. A l'inverse, sur un îlot de prairies sans haies autour de la ferme, les clôtures ont été faites en 1992 et pourront encore durer au moins 20 ans.

### Dans ce cas, quelles sont vos motivations à conserver et développer ce réseau de haies sur la ferme ?

Je les valorise en bois de chauffage pour trois logements avec feu de bois. J'envisage aussi de transformer ma chaudière granulés en chaudière bois déchiqueté, ce qui est encore plus économique, écologique et local que le granulé de bois. En tant que maire, je me dis que développer ce gisement dans le secteur nous permettrait de chauffer le futur regroupement pédagogique d'écoles impliquant la commune, mais aussi pourquoi pas, à Fauquembergues, la caserne de pompiers ou la Maison des énergies Enerlya. En améliorant notre autonomie énergétique, on dépensera moins d'argent dans ces postes, tout en faisant vivre une petite économie locale. C'est ma première motivation. De cette façon, on assurera aussi le maintien du caractère bocager spécifique à notre village, ce qui fait son attrait.

### Et côté biodiversité, voyez-vous aussi un intérêt à ces haies ?

Oui, bien sûr. Nous avons ici de nombreux oiseaux que l'on ne voit pas en ville : pics-verts, chouettes, hiboux, buses et autres. Je revois même des écureuils depuis peu. Si ces animaux sont là, c'est qu'ils ont un cadre de vie favorable, qui de fait l'est aussi pour les habitants. Ce réseau de haies matérialise effectivement une « trame » végétale sur les environs. Par contre, il faut aussi veiller à leur trouver une vocation économique pour « doubler » les enjeux et ainsi compenser les contraintes de gestion.

## Enfin, comment peut-on inciter les agriculteurs à développer ces pratiques ?

Pour que les agriculteurs développent les linéaires de haies, il faut les gérer comme une culture : programme de plantation, mécanisation... Au démarrage, il faut une incitation financière, mais aussi un soutien physique pour l'implantation et l'entretien. Nous pourrions travailler avec des associations d'insertion qui interviennent déjà pour des communes. D'autres atouts sont générés par le développement de cette filière: la protection des sols contre l'érosion, l'abri pour les animaux au pâturage...

## BON À SAVOIR

La plantation de haies peut faire l'objet d'un financement par le Plan Végétal Environnement, à hauteur de 40% de l'investissement. Quand un PVE est financé par l'Agence de l'Eau, elle demande, depuis 2013, la plantation de moins de 200 mètres de haies.

Les haies existantes peuvent aussi bénéficier d'une aide à l'entretien, via les Mesures Agro-Environnementales. Elles sont ainsi entretenues, taillées selon le cahier des charges le mieux adapté au territoire et peuvent continuer à abriter les oiseaux, insectes et autres animaux qui viennent s'y réfugier.

Les mares entrent également dans ce programme d'aide à l'entretien. Les opérateurs écrivent le cahier des charges le mieux adapté au territoire et l'agriculteur s'engage à le respecter pour une durée de 5 ans en contrepartie d'une aide financière. Ces différentes actions contribuent aux Trames Vertes et Bleues des territoires.

## POINT DE VIGILANCE

Dans un cadre de projet de plantations, le preneur doit obtenir l'autorisation du bailleur. Pour cela, il lui notifie sa proposition. En cas de refus du bailleur ou à défaut de réponse dans les deux mois de la notification qui lui a été faite, les travaux peuvent être autorisés par le tribunal paritaire, à moins que le bailleur ne décide de les exécuter à ses frais dans un délai fixé en accord avec le preneur ou, à défaut, par le tribunal paritaire.

Plus généralement, le fait que le preneur applique sur les terres prises à bail des pratiques ayant pour objet la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité, des paysages, de la qualité des produits, des sols et de l'air, la prévention des risques naturels et la lutte contre l'érosion ne peut être invoqué à l'appui d'une demande de résiliation formée par le bailleur.

## QUELQUES CHIFFRES

De 2007 à 2014, 1105 contrats « Mesures Agro-Environnementales territorialisées » ont été signés entre l'Etat et les agriculteurs de la région. Ils portent aussi bien sur la préservation de la qualité de l'eau, des zones humides et des secteurs Natura 2000 que sur la lutte contre les phénomènes d'érosion ou le maintien de la qualité paysagère.





# CRÉER UNE MARE POUR UNE EXPLOITATION

## Une solution à usages multiples

**CHRISTOPHE SAGNIER**

Wirwignes - Boulonnais  
Élevage spécialisé

### OBJECTIFS :

- Lutter contre les incendies
- Rendre service à la collectivité
- Créer un milieu favorable à la biodiversité

En 2010, pour obtenir le permis de construire d'un nouveau bâtiment, j'ai étudié la question de la défense-incendie

du siège d'exploitation, car notre équipement devenait insuffisant. Au départ, deux systèmes plutôt onéreux étaient possibles : une citerne souple à membrane ou une fosse béton. Mais c'est à l'occasion d'une visite d'un technicien du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale pour l'intégration paysagère que le recours à une mare a été évoqué. C'est une solution différente, validée par les services de secours et à un coup moindre, surtout avec l'aide financière apportée par le programme Mares.

### Avez-vous eu à respecter des dispositions particulières ?

Oui, quelques-unes, car la mare doit pouvoir servir aussi pour les habitations voisines. Elle se situe donc à l'entrée de la ferme, près du chemin sur lequel nous avons aménagé un stationnement pour les pompiers. Elle est creusée directement dans l'argile, avec des berges en pente douce, et une profondeur d'environ 1 mètre pour immerger la pompe. La mare doit aussi présenter un niveau minimum constant, mais ça ne nous pose pas de problème puisqu'ici, elle est alimentée par des sources. Ce dispositif d'aide nous a aussi permis de mettre une pompe de prairie.

### Quel est l'entretien nécessaire ?

Cela reste simple : une fauche des berges en septembre, la pose d'une clôture temporaire quand les bêtes sont dans la parcelle, et l'enlèvement des algues qui se développent un peu en surface quand il fait chaud.

### Qu'apporte la mare en terme de biodiversité ?

On remarque surtout les canards et le gibier, même si nous ne voyons pas tout. Par contre, une technicienne du Parc passe régulièrement faire des prélèvements dans l'eau et nous montre les espèces : libellules, grenouilles... Visuellement, c'est quand même plus agréable qu'une fosse béton.

### Recommanderiez-vous cette solution à d'autres agriculteurs ?

Sans aucun doute. D'ailleurs, ça se développe déjà dans le territoire, certes pour le coût très intéressant, mais aussi parce que beaucoup de mares, de sources existent déjà par ici. Autant chercher à les valoriser.

## POINT DE VIGILANCE

Il n'existe pas de définition juridique des mares. Toutefois, d'après une définition développée au niveau national, une mare est une étendue d'eau pouvant être temporaire, pouvant mesurer de 1 à 5 000 m<sup>2</sup> et dont la profondeur excède rarement 2 m.

La création de tout plan d'eau, quelle que soit sa surface ou profondeur, doit faire l'objet d'une demande en mairie pour vérification de la compatibilité avec le Plan Local d'Urbanisme (PLU). L'implantation doit se faire à une distance minimale de 35 m par rapport aux habitations.

Les modalités administratives sont précisées par le Décret n° 93-743 du 29 mars 1993 :

	Surface concernée	Dossier de déclaration	Dossier d'autorisation
Modalités de création d'un plan d'eau	+ de 1000 m <sup>2</sup> à - de 3 ha	X	
	3 ha et +		X
Travaux pour assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais en zone humide	+ de 1000 m <sup>2</sup> à - de 1 ha	X	
	1 ha et +		X

Les mares sont également considérées comme des zones humides, ce qui impose des modalités administratives particulières pour les travaux qui s'y rapportent. À ce titre, elles sont concernées par la Loi sur l'eau, leur préservation est donc d'intérêt général.

Enfin, le Code de l'urbanisme (art R 442-2) précise qu'un affouillement de surface supérieure à 100 m<sup>2</sup> et de profondeur supérieure à 2 m requiert une autorisation en mairie au titre des «installations et travaux divers».

## BON À SAVOIR

Sur le territoire, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (PNRCMO) anime un programme Mares qui a pour objectif de créer ou restaurer des mares conciliant l'amélioration de la biodiversité et différents usages : l'abreuvement du bétail ou de la faune sauvage, la lutte contre le ruissellement ou les inondations mais aussi la lutte contre les incendies. Ce programme consiste en une prise en charge à 80% des frais engendrés par le creusement, la restauration et le matériel d'aménagement d'une mare si cela est nécessaire (clôtures, pompes de prairies...). Pour être éligibles, les mares doivent répondre à un cahier des charges précis et faire l'objet d'une convention de gestion pour une durée de 10 ans.



# INTÉGRER DES BÂTIMENTS AGRICOLES DANS LE PAYSAGE

## De la biodiversité aussi en milieu périurbain

**PASCAL DELEFORTRIE**

Bousbecque - Métropole Lilloise  
Polyculture - Élevage

### OBJECTIFS :

- Améliorer l'intégration des bâtiments
- Améliorer le cadre de vie des agriculteurs
- Embellir les exploitations agricoles

### Vous êtes en métropole lilloise, comment gérez-vous la question de la biodiversité ?

Avec Espace Naturel Lille Métropole (ENLM) et la Chambre d'agriculture, nous avons engagé depuis plusieurs années une démarche d'intégration des bâtiments agricoles dans le paysage. Elle constitue la poursuite des actions de sensibilisation menées auparavant par le Syndicat Mixte du Parc de la Deûle en partenariat avec la Chambre d'agriculture. Des voyages d'études à destination des agriculteurs ont été organisés ainsi que des sessions de formation axées principalement sur l'intégration paysagère des bâtiments agricoles et les activités de diversification. Plusieurs projets d'intégration paysagère ont été formalisés sur le territoire du Val de Lys (avec deux formations en 2006 et 2007).

### Expliquez-nous la démarche menée avec ENLM

Une charte et un fonds d'aide sur l'aménagement paysager des exploitations agricoles en activité situées sur les communes d'ENLM ont été mis en place. Pour bénéficier de ce dispositif, les agriculteurs ont suivi une formation de 2 jours avec un paysagiste (mis à disposition par ENLM) et un conseiller en bâtiment de la Chambre d'agriculture. Cette formation a permis aux exploitants agricoles de réfléchir à leur projet d'aménagement et leur a apporté des notions de base sur le plan paysager. A l'issue des deux jours, le paysagiste est passé sur l'exploitation pour finaliser le projet. L'aide allouée pour chaque exploitation s'est élevée à 2000€ renouvelable deux fois sur 5 ans en plantations et mobiliers (piquets de clôture, barrières ...).



## Quelles applications sur votre exploitation ?

Le projet a été une belle opportunité. Dans un souci d'esthétisme, nous avons la volonté de mettre de la verdure pour cacher le béton des bâtiments, la fosse et les silos. Les haies qui ont été plantées dans les pâtures derrière le bâtiment servent aussi pour faire de l'ombre aux bêtes lors des fortes chaleurs. Nous avons implanté environ 100 m de haies et des grands arbres. Comme nous sommes une ferme appartenant au réseau le Savoir Vert, les arbres fruitiers servent de support pédagogique aux enfants sur le cycle des fruits. En termes de biodiversité, nous remarquons qu'il y a beaucoup plus d'oiseaux, d'insectes et de papillons depuis que nous avons des haies.

## BON À SAVOIR

La charte paysagère d'Espace Naturel Lille Métropole se décline en 4 objectifs :

- accompagner les agriculteurs volontaires dans la mise en œuvre de cette charte, dans le respect des identités territoriales. Cette charte paysagère s'appuie sur celle du Parc de la Deûle.
- maintenir et développer les espèces végétales régionales et la biodiversité.
- contribuer à embellir les exploitations agricoles en activité et à améliorer le cadre de vie des agriculteurs.
- rendre le milieu périurbain plus attractif et favoriser le développement de certaines activités de diversification et d'ouverture au public (accueil à la ferme, vente directe, etc.)

## STRATÉGIE

### Le paysage s'intègre dès la conception d'un bâtiment

L'évolution de l'activité agricole a conduit à une modification importante de la conception des bâtiments : la surface, les volumes, leur implantation doivent répondre à des exigences nouvelles imposées par la modernisation, la compétitivité, les contraintes réglementaires et économiques.

Il est important de savoir intégrer ces nouvelles constructions de façon harmonieuse dans nos paysages ruraux, nos campagnes, ...

Quelques règles fondamentales, si elles sont respectées, concourent à un résultat efficace tant sur la fonctionnalité que sur la préservation des paysages, de la biodiversité :

- bien analyser le site d'implantation, l'environnement proche et lointain, la topographie afin de répondre aux exigences techniques tout en limitant l'impact visuel (mitage).
- adapter les volumes, surfaces de la construction aux besoins de l'exploitation agricole tout en minimisant l'impact volumineux par des décalages de toiture, la mixité de matériaux nobles, les coloris naturels (soubassement ton pierre, bardage bois naturel, couverture sombre, ...).
- élaborer un volet paysager de qualité afin de promouvoir les plantations d'essences locales qui contribueront à organiser les différents circuits (privé, professionnel) du corps d'exploitation, mieux intégrer l'importance des constructions en créant un espace végétal approprié, casser l'effet néfaste des vents violents et enfin préserver la faune locale en offrant aux oiseaux la possibilité de se nicher naturellement.
- gérer le devenir des eaux pluviales de couverture en les infiltrant à la parcelle, en créant des bassins de rétention qui généreront des écosystèmes que l'on a parfois supprimé dans le passé (anciennes mares).

Différents partenaires : Service Bâtiment de la Chambre d'agriculture de région, SICA Habitat Rural, Parcs naturels régionaux, Campagnes Vivantes, les CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) proposent un accompagnement technique.

# EXPLOITER SUR UN SITE NATURA 2000

## S'investir pour préserver l'avenir

**BERNARD LELEUX**

Glageon - Avesnois  
Élevage laitier

### OBJECTIFS :

- Impliquer l'agriculture dans une démarche concertée
- Concilier des enjeux économiques et environnementaux
- Intégrer des spécificités locales dans le système d'exploitation

80% de mon exploitation se situe dans Natura 2000. Au départ je me suis posé des questions sur le zonage et sur l'avenir économique de ma ferme. Au fil des réunions

d'information organisées par le Parc naturel régional de l'Avesnois et la Chambre d'agriculture, j'ai mûri ma réflexion et je me suis dit que ça n'allait pas changer mon système. Mon exploitation tout en herbe est en agriculture biologique alors Natura 2000 ne change rien à mes pratiques! J'ai déjà contractualisé des Mesures Agro-Environnementales (MAE) pour la gestion de l'herbe et l'entretien des haies. Pour l'instant je ne sais pas si je vais me réengager, j'attends de voir l'évolution des contrats Natura 2000 dans le contexte de la nouvelle PAC.

### **Vous avez participé à l'élaboration des mesures de gestion pour la préservation des oiseaux, comment cela s'est-il passé ?**

J'ai participé à presque toutes les réunions de concertation. Nous avons proposé beaucoup de mesures avec une vision réaliste et j'ai été écouté pour le volet agricole. J'ai même accepté de tester des mesures dans mon exploitation pour vérifier leur faisabilité. Par exemple il était question de mettre des barres d'effarouchement sur les faucheuses, j'en ai fabriqué une « maison » et l'ai testée à des vitesses différentes. On s'est vite rendu compte que ce n'était pas la peine de proposer la mesure au vu des résultats. Par contre, il est préférable de donner un conseil sur la façon de faucher pour éviter les nids, surtout dans des endroits difficiles, et là je veux bien faire une démonstration.

### QUELQUES CHIFFRES

#### NATURA 2000 EN NORD-PAS DE CALAIS

- 36 sites terrestres et 6 sites Natura 2000 en mer
- 2.7% de la région soit 33 400 ha dont 8000 ha d'espaces agricoles ( 1% de la SAU).
- 28 Sites d'Intérêt Communautaire au titre de la Directive Habitat (pour la préservation des milieux naturels et des espèces végétales et animales)
- 8 Zones de Protection Spéciales au titre de la Directive Oiseaux

## Pour vous, préserver la biodiversité, c'est une évidence ?

Je connais bien mes parcelles. Toutes les semaines, je fais le tour de mes pâtures et j'observe la nature, le gibier, les pies grièches, je sais où se trouvent les nids. Mais pour garder la nature, il faut maintenir la production agricole. Si on n'entretient pas la prairie, elle retournera à l'état de friche et ce qu'on voulait protéger ne sera plus là. L'agriculteur travaille pour le bien commun, mais c'est à tous de s'en préoccuper. Tout le monde doit s'y intéresser et il faut aussi y mettre des moyens pour la préserver.

## POINT DE VIGILANCE

Depuis 2010, pour lever un contentieux avec l'Europe, la France a pour obligation d'évaluer les incidences de tout projet d'aménagement (document de planification) ou d'activités (travaux, manifestation sportive...) susceptible de porter atteinte aux objectifs de conservation d'un site Natura 2000. Trois listes (une nationale et 2 locales) déterminent les types de projets soumis à l'évaluation des incidences. Pour l'agriculture, une évaluation des incidences doit être réalisée dans le cadre des études d'impact pour les Installations Classées agricoles, mais aussi pour tout projet non encadré par une formalité administrative (drainages<sup>1</sup>, ha, arrachage de haies...). Un guide spécifique a été édité par les services de l'Etat, en collaboration avec la Chambre d'agriculture pour accompagner les agriculteurs dans le cadre des ICPE élevage.

Guide disponible sur les sites internet de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

Plus de renseignements sur les sites internet

[www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.nord.equipement-agriculture.gouv.fr)

[www.pas-de-calais.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.equipement-agriculture.gouv.fr)

[www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr](http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr)

## STRATÉGIE

### L'implication de la Chambre d'agriculture

- **Membre des comités de pilotage de tous les sites Natura 2000.** Les élus de la Chambre d'agriculture s'impliquent, avec les agriculteurs locaux, dans les groupes de travail pour échanger sur les mesures de gestion qui s'inscrivent dans le contrat ou la charte Natura 2000. L'objectif est de protéger ces habitats d'intérêt écologique en tenant compte des activités économiques et des usages. Pour le monde agricole, les Mesures Agro-Environnementales font office de contrats Natura 2000, la souscription restant un engagement volontaire.
- **Présidente des 2 associations Natura 2000 dans le Nord et le Pas-de-Calais.** Depuis la mise en place du réseau Natura 2000, les principaux gestionnaires de l'espace rural se sont fédérés dans chaque département en Association Natura 2000\*. Ils sont toujours associés aux différentes étapes de la mise en œuvre de Natura 2000 : la désignation des sites, la rédaction d'un document de gestion par site (le Document d'Objectifs) et l'application de mesures de gestion.
- **Rédacteur d'études agricoles** dans le cadre des Documents d'Objectifs (via les procédures d'appels d'offre).

\* Propriétaires agricoles et forestiers, propriétaires de dunes, FDSEA, Jeunes Agriculteurs, Chambre d'agriculture, Centre Régional de la Propriété Forestière, Fédérations des Chasseurs, Fédérations des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Association des Communes Forestières, Conseil Départemental des Chasseurs de gibier d'eau...



# FAIRE COUP DOUBLE AVEC SES PRAIRIES

## De l'herbe et des fleurs

**FRANÇOIS FONTENIER**

Bouvignies - Pévélois

Polyculture - Élevage bovin

Vente directe

### OBJECTIFS :

- Valoriser les contributions de l'agriculture
- Mettre en lumière les savoir-faire

En participant au concours prairies fleuries, j'ai souhaité démontrer l'importance de l'activité agricole sur la biodiversité. Dans la plaine de la Scarpe, zone de Parc naturel régional, l'agriculture a toujours protégé l'environnement par la diversification de ses exploitations en polyculture élevage. C'est en valorisant ces petites actions qu'on peut voir que nous n'avons pas dénaturé les milieux agricoles.

### Qu'en retirez-vous aujourd'hui ?

On nous offre la possibilité de prouver qu'on ne travaille pas si mal ! Ca fait des générations qu'on cultive nos prairies et la production d'herbe permet aussi de maintenir une grande diversité floristique. Tout agriculteur est écologue, c'est une question de bon sens. Il faut savoir s'adapter, par exemple, on ne doit pas dégrader les potentialités de notre sol car c'est notre outil de travail.

### Comment maintient-on une exploitation agricole dans un secteur riche en biodiversité ?

Comme je suis fortement impliqué dans ma commune, je fais le constat que la discussion avec les élus au niveau local est primordiale, notamment au niveau des documents d'urbanisme. Il faut ainsi veiller à une bonne concertation en amont de la révision des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) pour permettre le développement agricole, surtout pour les jeunes agriculteurs. Si la pression environnementale est trop forte, le risque est de diminuer le nombre d'installations. Cela va entraîner une perte de dynamisme de l'activité agricole. Nous menons actuellement une réflexion sur le développement des exploitations agricoles (notamment en élevage) dans les zones humides du Parc. Le maintien de la biodiversité dans ces zones est étroitement lié au maintien de l'élevage. Il faut de l'économique pour être performant au niveau écologique !



## Menez-vous d'autres actions en faveur de la biodiversité ?

J'ai participé au programme de restauration de mares initié par le Parc naturel régional Scarpe-Escaut. Un suivi de la mare a permis de montrer une amélioration de la qualité de l'eau et un retour des amphibiens tout en ayant une gestion raisonnée de mes pratiques. J'avais signé un Contrat d'Agriculture Durable mais par la suite je n'ai pas contractualisé de Mesures Agro-environnementales. Je considère qu'elles ne sont pas suffisamment adaptées au contexte local et qu'elles sont trop contraignantes sur le plan administratif.

## BON À SAVOIR

### Concours national des prairies fleuries

Lancé en 2010, il est porté par les Parcs naturels, avec le partenariat actif des Chambres d'agriculture. Il récompense les exploitations agricoles dont les prairies de fauche ou les pâturages présentent le meilleur équilibre. Ainsi, la notation des parcelles engagées s'appuie sur plusieurs critères associant intérêt écologique pour la biodiversité et valeur alimentaire des fourrages. La compétition s'organise en deux temps : chaque territoire effectue une première sélection locale, puis envoie ses lauréats participer à la finale nationale.

Depuis le lancement, plus de 1 000 exploitations agricoles ont participé au niveau national, montrant aussi que préservation de la biodiversité et recherche de valeur agronomique des prairies peuvent aller de pair.

Les 3 Parcs du Nord-Pas de Calais proposent maintenant leur concours local :

- PNR Scarpe Escaut : 6 dossiers en 2011, 5 en 2012 (2 dans la partie belge) et 5 en 2013
- PNR Avesnois : 6 en 2013
- PNR Caps et Marais d'Opale : 6 en 2011, 14 en 2012 (2 sous-secteurs), 11 en 2013 (2 sous-secteurs)

Plus de renseignements sur le site  
[www.prairiesfleuries.fr](http://www.prairiesfleuries.fr)





# S'ENGAGER DANS UNE ACTION TRAME VERTE ET BLEUE PARTAGÉE

## Veiller à concilier les aménagements

**JEAN-JACQUES TELLIER**

Berles-Monchel - Artois  
Polyculture - Élevage bovins

### OBJECTIFS :

- Construire une démarche concentrée
- Concilier enjeux hydrauliques et environnementaux

### Comment la Trame Verte et Bleue (TVB) s'est mise en place sur votre territoire ?

Courant 2010, le Pays d'Artois souhaitait mettre en place des projets pilotes sur le territoire. C'est dans une dynamique fédératrice et constructive que la collectivité a associé les acteurs locaux tels que les agriculteurs et le Groupe d'Etudes et de Développement Agricole (GEDA) d'Avesnes-Le-Comte.

### Pour quelles raisons vous-êtes vous engagé dans cette démarche ?

J'ai pris conscience des dégâts occasionnés par l'érosion sur certaines de mes parcelles, c'est essentiellement pour cela que je me suis engagé. A titre d'exemple, l'érosion entraîne la formation de ravines dans les champs et le ruissellement génère aussi des dégâts sur la voirie. En tant qu'agriculteur, je voulais lutter contre l'érosion et en tant que maire, j'ai saisi l'opportunité d'un appel à candidature de la Communauté de Communes pour mettre en place un projet pilote.

### Comment s'est mise en place l'opération ?

Nous avons réalisé un travail de concertation avec les agriculteurs de Berles-Monchel, les communes voisines concernées par un bassin versant et les représentants de la société de chasse. Selon les parcelles et leur configuration, nous avons ajusté les types d'aménagement. L'avantage d'être Maire et agriculteur permet de mieux mettre en place ce type de projet.

### Par quel biais les engagements de chacun ont-ils été officialisés ?

Une convention a été signée entre la Communauté de Communes de l'Atrébatie, les agriculteurs et les propriétaires permettant à la collectivité de financer les aménagements et aux agriculteurs de les entretenir. Les aménagements qui ont vu le jour sont une contribution nette des agriculteurs locaux au Schéma TVB. Les conseillers érosion de la Chambre d'agriculture de région font un suivi de fascines, nous permettant d'ajuster ou de rappeler aussi les engagements de chacun.



## Comment qualifiez-vous le bilan de l'opération ?

Objectif atteint ! Nous avons au total implanté une quinzaine de fascines, 3 km de haies et quelques boisements. Certains agriculteurs ont pris la décision de modifier leur entrée de champ pour limiter l'érosion, d'autres se sont spontanément lancés dans la plantation de linéaires de haies. C'est une question de bon sens venant des agriculteurs.

## Quels sont vos projets d'avenir ?

Ce projet permet de sensibiliser les différents acteurs concernés par la TVB sur les orientations qui vont se faire en termes de biodiversité. Sur mon exploitation, je vais continuer à préserver la biodiversité en créant une bande de 3 mètres, côté vents dominants pour mettre en place une réserve de biodiversité et préserver les auxiliaires de cultures. Il ne s'agit pas de faire de la réglementation pour être dans les clous, il faut aller plus loin pour respecter l'environnement.

## STRATÉGIE

### Valoriser l'existant

Avant de créer des actions nouvelles, le bon sens voudrait que l'on s'attarde un peu sur l'existant. C'est le parti pris de certains Schémas Trame Verte et Bleue (TVB) qui, pour faciliter la traduction sur le terrain de certains corridors écologiques, s'appuient sur des actions comme les programmes de lutte contre l'érosion.

Avec l'implantation de haies, fascines et autres bandes enherbées, ce sont autant d'espaces refuges qui voient le jour dans les plaines agricoles. Ainsi, le descriptif sommaire des corridors, annexé au Schéma TVB du Pays de St Omer, préconise, entre autres, de « profiter de mesures de lutttes contre le ruissellement pour reconstituer un réseau de haies/ bandes enherbées répondant aux objectifs de la Trame Verte ». Voilà une bonne initiative qui viendra conforter l'existant d'un territoire déjà bien doté.

## BON À SAVOIR

Dans le Nord-Pas de Calais, les Conseils Généraux s'impliquent dans la lutte contre l'érosion des sols, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et les collectivités locales.

Les collectivités qui le souhaitent peuvent ainsi demander l'intervention d'un conseiller spécialisé de la Chambre d'agriculture de région. Ce spécialiste réalise le diagnostic du territoire et rencontre les agriculteurs concernés par des aménagements d'hydraulique douce à réaliser dans les parcelles qu'ils cultivent. Après accord des propriétaires et exploitants, les aménagements adaptés (fascines, haies, noues, bandes enherbées, diguettes, etc.) sont réalisés et géolocalisés dans une base de données. Ils font l'objet d'un suivi pour en assurer la pérennité.

Grâce à une bonne adhésion des exploitants et des soutiens financiers satisfaisants, les espaces agricoles de la région ont été enrichis de 57 km de haies, 25 km de fascines et 205 500 m<sup>2</sup> de bandes enherbées depuis le lancement de ces démarches.



# AGRICULTEUR ET CHASSEUR

## Concilier une double approche

**JACQUES-ANDRÉ DELACRE**

Saint Folquin - Calais

Polyculture - Élevage laitier

### OBJECTIFS :

- Gérer le territoire pour accueillir la faune sauvage
- Accompagner les acteurs locaux dans leurs initiatives

Depuis plusieurs années et de ma propre initiative, j'ai réimplanté des haies, ainsi que des bosquets en coin de parcelle. Etant

en zone de waterings avec un important réseau de fossés, je veille aussi à l'entretien raisonné des rives par du broyage tardif et limité. Je précise qu'étant chasseur, ces actions visent avant tout à privilégier la présence du gibier. Mais je ne doute pas de leur impact positif sur l'ensemble de la biodiversité locale.

### Aujourd'hui, y a-t-il un effet réel ? Est-ce qu'il correspond à vos attentes initiales ?

Oui, dans le sens où je constate une plus grande présence du petit gibier dans ces zones, même si je ne suis pas allé jusqu'à faire des comptages. Sur ce point, il serait intéressant de mesurer l'impact sur les insectes auxiliaires des cultures par exemple.

Par contre, il y a des conséquences négatives. Cela représente une certaine gêne pour travailler, et il faut prévoir le coût et le temps d'entretien. J'ai aussi eu des dégâts de gibiers importants (faisans, lapins). Au printemps 2010, malgré la mise en place de moyens de protection, j'ai dû ressemer 1ha de maïs 2 fois, pour un préjudice estimé à 1 000 €. En fait, ces aménagements sont parfois mal perçus par mes collègues.

### Et au niveau des particuliers habitant dans le secteur ?

Pas d'écho de ce côté-là. C'est à se demander s'ils remarquent ce type d'effort. Peut-être faudrait-il organiser de la communication à destination du grand public et de nos élus locaux pour montrer les actions déjà réalisées par la profession ? Nous sommes sûrement plus nombreux qu'on ne le pense à mettre en œuvre des réalisations de ce genre qui, mises bout à bout, doivent avoir un effet significatif. ▶

## Justement, pour pérenniser ces opérations, que faudrait-il mettre en œuvre ?

Même si on le fait avant tout par conviction, il y a un réel enjeu financier pour l'exploitation. Aujourd'hui, ces actions me coûtent plus qu'elles ne me rapportent. Je pense donc que des mesures financières adaptées type MAE (Mesures Agro-Environnementales) sont nécessaires. Nous avons aussi besoin d'appuis techniques impartiaux s'appuyant sur les enseignements de ceux qui l'ont déjà fait. Dans nos GEDA, avec l'aide de la Chambre d'agriculture, nous avons sûrement à développer des réflexions de groupes sur ce type d'initiatives.

## L'ACTION DES PARTENAIRES

### Les chasseurs au service de la biodiversité

Les Fédérations des Chasseurs du Nord et du Pas-de-Calais ont mis en place pour les territoires adhérents une politique de plantation. Celle-ci fonctionne sur la base de kits de plantation d'une longueur de 100 m et est composée d'essences locales produites dans la région.

Deux périodes de plantation sont définies, « opération Ste Catherine » à la fin novembre et « Plantons ensemble » fin février/ début mars.

Les agriculteurs et les chasseurs ont ainsi replanté 57,4 km de haies dans la région en 2 ans.

## POINT DE VIGILANCE

### Promouvoir la biodiversité passe par une gestion d'ensemble

À la lumière de ce témoignage, on constate que les raisons d'agir en faveur de la biodiversité divergent. Qu'un chasseur et un naturaliste ne concentrent pas leurs efforts de préservation sur les mêmes espèces semble évident. Mais les actions mises en œuvre par chacun auront logiquement des effets globalement positifs.

Se pose aussi la question des espèces dites nuisibles\*, au regard notamment des productions agricoles. Vont-elles tirer profit des incidences des politiques environnementales ? Aux abords des réserves naturelles de la région, des témoignages de terrain font parfois état de proliférations ponctuelles de lapins, sangliers... S'agit-il d'un effet induit de la gestion en faveur d'espèces plus rares ?

Cela confirme en tout cas que l'action sur un territoire doit être globale, en intégrant l'ensemble des espèces présentes et leurs conséquences. De la même manière, tous les acteurs locaux doivent être associés, à la fois pour écouter leurs attentes, mais aussi pour les impliquer en amont à cette gestion qui doit être partagée.

\*Liste officielle consultable auprès des DDTM 59 et 62



# DE L'HERBE ET DES ARBRES

## Un partenariat gagnant

**ALAIN FRANÇOIS**  
Zoteux - Haut-Pays  
Polyculture - Élevage

### OBJECTIFS :

- Prévoir une rentabilité économique à long terme
- Concilier biodiversité, bien-être animal et image de l'agriculture

Déjà à l'époque de mes parents, les prairies de l'exploitation étaient plantées avec des pommiers à cidre et des haies bien présentes. Quand j'ai repris l'exploitation en 1991, les pâtures à vaches étaient encore plantées mais avec des arbres en fin de vie.

### Pouvez-vous nous retracer l'historique de ces plantations ?

Par hasard, en 1993, j'ai lu dans la presse agricole que le Parc naturel régional Cap et Marais d'Opales et la DDA (Direction Départementale de l'Agriculture) mettaient en place un projet expérimental d'agroforesterie et qu'ils cherchaient des agriculteurs volontaires. Mon exploitation était située en dehors de la zone initialement prévue mais mon dossier a quand même retenu leur attention. C'est ainsi que j'ai pu planter des arbres sur 1 ha de prairie. Ils allaient pouvoir expérimenter une plantation dans un secteur avec un climat différent. Il s'agissait d'un contrat de 10 ans. Le Parc naturel régional, en fonction des analyses de sol, a déterminé les espèces à planter : hêtre, érable sycomore et frêne. Chaque année, un suivi était effectué au niveau de la croissance des arbres et de la taille. J'ai aussi pu bénéficier d'une aide technique et d'une formation de taille de bois d'œuvre car je souhaite que cette valorisation à terme en bois d'œuvre et non pas en bois de chauffage.

### Quelles conséquences identifiez-vous sur l'exploitation ?

Ces arbres en prairies offrent aux animaux une bonne protection, aux intempéries comme aux fortes chaleurs. Ils donnent aussi une valeur ajoutée à l'agronomie du sol. Ce n'était pas un objectif en soi mais cela a été constaté rapidement, en témoignent les résultats d'un laboratoire qui est venu récemment faire des analyses sur les vers de terre. J'y vois également des retombées positives au niveau global de l'exploitation : chaque année, des élèves, des élus régionaux et locaux



viennent avec le parc naturel échanger sur ce sujet. Par contre, j'ai quand même deux petits bémols : une salissure un peu plus importante de la parcelle par les chardons et un chargement un peu trop dense prévu dans l'expérimentation (90 arbres/hectare). Aujourd'hui on serait plutôt aux alentours de 50 arbres/hectare.

### Et si c'était à refaire ?

Aujourd'hui, je repartirais, mais avec une densité un peu moindre pour laisser plus de place aux arbres mais aussi à cause du matériel (épandage, désherbage) qui devient de plus en plus imposant.

Sur certaines communes de mon secteur, il y a de gros problèmes d'érosion. Mes parents limitaient déjà cette érosion à l'endroit des gros passages d'eau par la plantation de 5 à 6 arbres densifiés. De la même manière que des haies sont en train d'être replantées, je pense que l'agroforesterie en prairies pourrait être une solution.

## BON À SAVOIR

Pour les projets en agroforesterie, il existe un dispositif d'aides pour les propriétaires fonciers et les agriculteurs (propriétaires et exploitants). Ces aides sont variables en fonction des territoires et des enjeux (ex : périmètre de protection rapproché de captage). La surface minimale à engager est d'1 ha avec une plantation d'au moins 30 arbres/ha. L'aide varie entre 40 à 70% des dépenses en fonction de la surface du projet et des enjeux du territoire.

Pour tout projet l'accord du propriétaire est requis. L'agroforesterie ne change pas le statut agricole des parcelles, celles-ci restent éligibles aux aides européennes, notamment aux Droits à Paiement Unique.

Le dossier est téléchargeable sur les sites du Conseil Régional et de la DRAAF. Pour les aspects techniques, renseignements auprès du Centre Régional de la Propriété Forestière, des Parcs naturels régionaux et d'ENR.



# DES ACTIONS AU QUOTIDIEN SUR L'EXPLOITATION



# CONTACTS

Chambre d'agriculture de région  
du Nord - Pas de Calais

Service Agro-écologie  
03.21.60.57.60

